

Photo : Studio Non, Châtel

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RESIDENTS DE CHATEL - B.P. n°34 - 74390 CHATEL
Site internet : <http://perso2.option-service.fr/residentschatel> - Courrier électronique e-mail : residentschatel@yahoo.fr

Editorial

Chers Amis,

Il nous a paru intéressant de vous tenir au courant de deux questions qui concernent directement votre qualité de résidents de Châtel

1. LOI SRU – OU LOI «SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAINS»

De mes différents contacts avec certains d'entre vous il m'est apparu que peu nombreux étaient ceux qui étaient au courant de la loi «SRU» promulguée il y a environ un an.

Bien qu'il n'entre pas dans les missions de notre Association de s'occuper des problèmes de copropriété, il nous a semblé important d'informer nos adhérents – copropriétaires dans leur grande majorité - de l'existence et de la portée générale de cette loi. Mais il revient à ces derniers de demander à leur syndic qui est censé la connaître, une explication détaillée des articles relatifs à la copropriété et des modifications que cette loi apporte et de se faire confirmer que ces modifications sont effectivement appliquées dans la gestion de leur immeuble. Il faut rappeler que ce sont les lois 65-557 du 10 juillet 1965 et 85-1470 du 31 décembre 1985 avec leurs décrets d'application qui régissent l'administration des copropriétés. La nouvelle loi «Solidarité et renouvellement urbains» dite loi «SRU» a pour but notamment d'améliorer la défense des copropriétaires. Les dispositions principales portent sur les points suivants:

- 1.1. Modification de l'article 25 définissant la majorité requise pour certaines décisions (très important car elle a pour but de pénaliser les absents des assemblées générales),
- 1.2. Vote par l'assemblée générale du montant des marchés à partir desquels une mise en concurrence est obligatoire,
- 1.3. Affichage dans les parties communes des décisions de l'assemblée générale relatives à l'entretien de l'immeuble et aux travaux,
- 1.4. Obligation d'un compte bancaire ou postal séparé au nom du syndicat (Important également et logique),
- 1.5. Établissement par le syndic d'un diagnostic technique des immeubles de plus de 15 ans,
- 1.6. Protection de l'acquéreur (délai de rétractation),
- 1.7. Établissement des comptes du syndicat des copropriétaires conformément à un plan comptable fixé par décret,
- 1.8. Obligation pour le syndic de tenir un carnet d'entretien de l'immeuble,
- 1.9. Frais de recouvrement d'une créance justifiée auprès d'un copropriétaire débiteur et dispense des frais de procédure,
- 1.10. Simplification des règles de création de syndicats séparés,
- 1.11. Droit de devenir un abonné direct du service de l'eau (voir ci-après).

Aux copropriétaires d'agir pour la défense bien comprise de leur copropriété.

2. PROBLÈMES DE L'EAU

En fait, il y en a trois:

2.1. La structure de la facturation

Dans le cas d'immeubles collectifs disposant d'un seul compteur loué par la société distributrice, c'est le syndicat des copropriétaires qui est l'abonné et la facture ne devrait comprendre qu'une seule partie fixe liée à ce compteur, majorée d'une partie liée à la consommation quitte à ce que la répartition entre copropriétaires se fasse suivant une règle qui leur est propre. Or, la facture actuelle comprend outre la partie liée à la consommation, une partie fixe par logement... bien que l'utilisateur final ne soit ni l'abonné ni le contractant. En d'autres termes, cette partie fixe par logement est assimilable à une taxe même si sa perception est reversée intégralement à la société distributrice. Nous avons abordé régulièrement ce problème avec les autorités municipales, forts de confirmations officielles reçues de la préfecture et de la sous-

préfecture. Au niveau municipal, on nous a fait remarquer que :

- le règlement de distribution de l'eau avait été approuvé par la sous-préfecture,
- le coût des réseaux est grevé par la nécessité d'alimenter des immeubles qui ne sont occupés que partiellement pendant l'année en période touristique, ce qui pénaliserait les consommateurs réguliers, certains logements (combien ?) ne consommant que quelques m³ /an,
- la régie des eaux est déficitaire d'un million.

Le problème du coût et le problème de la facturation sont deux problèmes liés mais distincts qui pourraient et devraient être traités séparément : que l'on établisse des factures conformes et que les montants soient adaptés à la consommation avec des taux différenciés adaptés au prix de revient réel ! C'est la position raisonnable et sans esprit polémique que nous avons maintenue avec persévérance et que nous espérons bien faire partager. On peut en outre rétorquer que la multiplication des logements a permis une concentration des canalisations correspondant à une réduction des frais fixes.

2.2. Le coût de l'eau

Compte tenu des obligations nouvelles nécessitées par les exigences de qualité de l'eau distribuée, du traitement des effluents et des déficits antérieurs, on nous annonce une augmentation du coût de l'eau de 10% ! Ne faut-il pas s'inquiéter de voir l'augmentation du coût de cet élément essentiel de la vie ? Et est-on assurés que tous les éléments du prix de revient ont été «comprimés» ? Questions à suivre... et qui le sera.

2.3. Le droit à un abonnement direct

Les immeubles collectifs à un seul compteur général loué par la société distributrice ne disposent pas tous de compteurs individuels permettant une juste répartition de la consommation. Cette répartition se fait selon les cas, au prorata des surfaces individuelles, des tantièmes, des volumes etc.. ce qui risque évidemment de créer une répartition peu conforme à la réalité et à l'équité. Dans ce cas, la loi SRU a prévu que selon certaines procédures d'approbation, les copropriétaires peuvent obtenir l'installation de compteurs individuels. Cette installation serait gratuite pour les copropriétaires dans la limite des obligations contractuelles de la régie des eaux (càd. jusqu'à et y compris le compteur) mais, toutes les modifications internes d'individualisation des conduites depuis les nouveaux compteurs jusqu'aux logements individuels restent à la charge des copropriétaires. Ceci signifie un examen sérieux du coût total avant de procéder à ces modifications.

Nous souhaitons que chacun d'entre vous, fort de ces informations, puisse veiller correctement à ce bien précieux qu'est leur logement de Châtel.

A. JADOT

SUMMARY OF EDITORIAL IN INFORMATION BULLETIN N°49

The Chairman would like to draw your attention to :

- the new law passed about a year ago modifying the rules on the management and administration of condominiums (co-proprété), in particular regarding
 - the rules governing majority voting
 - the requirement for the syndic (manager) to operate separate bank or postal accounts
 - the requirement for the syndic to maintain a record of the building maintenance
 - keeping accounts under a scheme mandatory under the law
 - vote by the AGM on the expenditure above which the contract has to be put out to competitive tender
 - etc
- the problem of water billing
 - bills not in conformity with the legal requirements
 - cost of water
 - the right to a direct subscription

Owners should ask their syndic to provide all necessary information on this subject

Concours PHOTO 2002

Organisé par l'Association Amicale des Résidents de la Chapelle d'Abondance

Vos photos devront parvenir (format 15x21) + le négatif avec une explication d'où a été pris le cliché, la somme de 4,60 euros par photo, avant le 15 Octobre 2002 à

Monsieur Bertrand GUFFROY

Hameau de Saix

74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE :

Le sujet de cette année est :

«LE MONT DE GRANGE»

(son sommet devra être identifiable sur toutes les photos)

Sondage trophée de SKI 2003

18 réponses nous sont parvenues à ce jour. Contrairement à ce que nous dit l'un d'entre vous dans sa réponse, la décision n'a pas été prise par le CA avant de vous demander votre avis ! Nous attendrons la réunion du CA de cet été et vos réponses qui nous parviendront d'ici là pour fixer la date du trophée de ski 2003 !

Le dépouillement des réponses reçues à ce jour donne les résultats suivants :

1) Date du Trophée :

Avancement de la course aux vacances du Nouvel An

(le 2 ou 3 janvier avec possibilité de participations

pour les adhérents des 3 zones) : **9 réponses**

maintien aux vacances de février (zone B+C ou zone B+A

suivant calendrier des vacances scolaires) : **6 réponses**

Sans opinion ou accord sur les deux propositions : **3 réponses**

2) Intérêt pour un repas d'après course sous le chapiteau municipal

Intéressé : **11 réponses**

Non Intéressé : **6 réponses**

Sans opinion : **1 réponse**

Ceux d'entre vous qui n'ont pas encore fait connaître leur avis sont invités à le faire avant l'été !

Gérard VAN LOO

RESULTAT FINANCIER DE L'EXERCICE DEC. 2000/NOV. 2001

Les Adhérents se seront sans doute rendu compte des erreurs apparues dans le tableau des résultats financiers de l'exercice 2000/2001 présenté dans le N° précédent de notre bulletin. Heureusement, il ne s'agissait que d'erreurs d'impression qui n'ont pu être corrigées avant édition car l'échange des épreuves s'étant fait par fax sur papier électrique, elles n'ont pu être décelées. En effet, il y eut des erreurs systématiques: certains 8 ont été confondus avec des 6, des 5 avec des 3, des 3 avec des 5, etc... Nous donnons ci-après le tableau tel qu'il aurait dû être édité. Nous prions nos adhérents de bien vouloir nous excuser.

RESULTAT FINANCIER DEFINITIF DE L'EXERCICE DEC. 2000/NOV. 2001			
RUBRIQUES	BUDGET INITIAL	TOTAL DEPENSES Fr	€
0. BULLETIN D'INFORMATION	32 900	31 275	4 767,84
1. FRAIS ADMINISTRATIFS	12 740	10 743	1 637,76
2. LOISIRS	11 300	9 688	1 476,93
3. FRAIS COMMERCIAUX	7 020	8 653	1 319,14
4. FRAIS FINANCIERS	150	74	11,28
5. FRAIS GENERAUX	6 250	5 360	817,13
6. DIVERS	0	238	36,28
TOTAL DEPENSES	70 360	66 031	10 066
7. RECETTES			
7.1 COTISATIONS	68 860	68 570	10 453,43
7.2 PROD. FINANCIERS	1 000	1 378	209,77
7.3 REMBOURS. PARTIC. FRAIS	500	740	112,81
7.4 DIVERS		130	19,82
TOTAL RECETTES	70 360	70 818	10 795,83
RESULTAT DE L'EXERCICE 2000/2001		4 785	729,47
TOTAL DES ACTIFS au 30 novembre 2001		Fr.	€
SICAV	27 632,26		4 212,51
Canet d'épargne	34 769,26		5 300,54
Solde compte de banque	6 890,30		1 050,42

REUNION d'été du 12 AOUT 2002

La réunion d'Information aura lieu en plein air (si le temps le permet) le lundi 12 août 2002. **Nous vous invitons à nous rejoindre au Restaurant « PLAINE DRANSE » à PLAINE DRANSE à 10 heures.** Vous pourrez vous y rendre soit en voiture (Direction Col de Bassachaux) soit en télésiège auto débrayable de Pierre Longue départ Pré la Joux, sur présentation de votre carte de membre un prix spécial de 3 euros aller retour vous sera accordé. Le restaurant «Plaine Dranse» nous propose le menu suivant :

Menu enfant : Steak haché - frites - glace -1 fanta
Au prix de 8 euros

Menu adulte : quiche aux courgettes sur salade de saison
Poulet Grand'mère - gratin de crozets
Tomate provençale
Portion de fromage
Framboisier - Café
1 cuvée pour 3 personnes
Au prix de 19 euros

Le programme sera le suivant: de 10 heures à 11h30, réunion d'information avec la participation de Mr THOULE, Maire de Châtel, de quelques responsables de la commune et de Mr RUFFET, Directeur de la SEML 11h30 à 12 heures apéritif offert par l'Association, à partir de 12h30 déjeuner.

N'hésitez pas à inviter des amis résidents à Châtel ne connaissant pas notre association à participer à notre réunion, ils seront les bienvenus.

Voyez les conditions d'inscription en page 6

Merci pour votre compréhension.

Les chalets du Val D'Abondance

Nous continuons nos articles sur Châtel en décrivant les particularités de ses magnifiques chalets. Encore une fois, nous remercions le syndicat du Val d'Abondance qui nous a permis de vous donner cette édition adaptée du «Au fil de la Dranse».



Qui n'a pas été intrigué en se promenant dans le Val d'Abondance et en attendant son regard admiratif sur les fermes-chalets, de percevoir à la fois une identité de construction mais aussi les petites différences de l'un à l'autre qui en font l'originalité ! Le Val d'Abondance a le privilège exceptionnel de posséder un type de chalet pur : celui du Val d'Abondance, proche de son cousin valaisan et d'autres cousins plus lointains du Tyrol...

C'est ce que nous avons voulu retenir dans la description ci-après.

LES GRENIERS

Ils sont dits simples, c'est-à-dire à un niveau, ou doubles... Ils peuvent surmonter une petite cave ou tout simplement être posés sur des pierres d'angle, isolés ainsi du sol pour se défendre de l'humidité (et des souris!). Toujours un peu éloignés de la maison, entre cinquante et soixante pas (en cas d'incendie, on pouvait le préserver plus facilement du feu), le grenier servait à mettre le blé, l'avoine, le miel, l'eau-de-vie, mais aussi les objets précieux et les « quatre sous » soigneusement cachés quelque part... La porte très épaisse ferme avec une grosse clé et parfois sur le trou de la serrure existe un couvercle que l'on rabat pour empêcher les rats de passer...

Chalets du Val d'Abondance

STRUCTURE DU CHALET

La toiture est toujours à deux versants égaux de faible pente: une toiture qui déborde de chaque côté permettant à ses habitants de pouvoir circuler aisément et travailler en hiver à l'abri.

La maison est adossée à la montagne et il y a une grande dénivellée entre la façade principale habitée et la façade réservée à la grange.

La façade habitée est orientée vers le sud. De prime abord, on est surpris par l'imposante façade en épicéa qui a pris, au fil des années, au

à propos d'un Editorial

L'éditorial du bulletin d'information précédent «L'engagement, valeur humaine, valeur sociale» a suscité quelques réactions... les unes d'approbation, les autres de surprise...

Aussi, je m'en explique :

1. Il n'est peut-être pas mauvais que de temps à autre on élève le débat et on s'écarte des contingences quotidiennes...
2. Il n'est peut-être pas mauvais non plus que nos adhérents sachent comment leurs responsables considèrent leur tâche...
3. Enfin, on peut souhaiter que cette réflexion ait amené un certain nombre d'adhérents à penser qu'être membre d'une association c'est peut-être davantage que de s'acquitter de sa cotisation car c'est également la soutenir dans ses activités...dans la mesure de ses disponibilités...

Cette petite mise au point pour mieux se comprendre...

Le Président

fil des jours ensoleillés comme au fil du temps, une belle teinte rougeâtre. Mais les deux ou trois balcons attirent tout de suite le regard - des balcons qui courent d'une extrémité à l'autre de cette façade, et dont les balustres sont finement découpés: en principe, sur un chalet, les découpes varient d'un balcon à l'autre et elles ont été réalisées avec une petite scie... à la main!

Du jardin potager, devant la façade habitée, on accède directement aux caves situées dans le soubassement en pierre : température égale, humidité, en font un lieu où (pouvaient) mûrir fromages d'Abondance et vacherins

L'ÉTAGE D'HABITATION

L'accès se fait, la plupart du temps, par le côté, par la «cortna» (petite cour), bien que certaines galeries possèdent en leur milieu une porte et un escalier permettant de descendre au jardin et pouvant servir d'accès.

De cette petite cour, un couloir nous conduit à la cuisine puis à une chambre plus grande donnant sur la galerie d'habitation... et d'où on communique de chambre en chambre.

A l'extrémité Ouest, sous les avant-toits, il y a un espace de 2 mètres réservé à l'atelier ou à l'entrepôt des outils courants. Les balcons supérieurs que l'on peut atteindre depuis la grange à l'aide de deux portes, servent à faire sécher le foin ou, quelquefois le linge.

Un auvent vertical, dont la bordure est festonnée, se nomme «le tambour» et protège la galerie supérieure. La paroi en planche comporte très souvent des découpures d'aération représentant des outils (haches), la date de construction, les initiales des propriétaires, mais aussi les as du jeu de cartes ou le croissant de lune ou des formes géométriques régulières. Sous la poutre faîtière, un signe de dévotion, de protection et peut-être d'humilité devant les éléments de la nature : une croix. Sur les poutres apparaît souvent la date : 18 + 32.

LA FAÇADE EST

La «cortna» abrite le bassin où coule l'eau toute la journée. Deux portes séparées par deux mètres de mur donnent l'accès, l'une au logis, l'autre à l'écurie. Entre les deux : le collier du cheval.

Cette cour permet de passer de l'écurie à la cuisine sans être gêné par les intempéries.

A l'écurie, des vaches, des génisses, parfois des chèvres et un cheval isolé par une cloison basse en bois attendent devant leur râtelier la nourriture - le foin - qui vient du haut de la grange par de petites trappes.

LA FAÇADE ADOSSÉE À LA MONTAGNE

Deux grandes portes permettent aux luges chargées de foin de rentrer sans trop d'efforts à l'intérieur de la grange. De cet étage, l'on peut accéder directement à la «louïe», ou balcon, par deux petites portes et mettre sécher l'herbe mais un escalier permet aussi aux paysans qui ont une «charge» (un filet rempli de foin ou de regain) d'accéder à l'étage supérieur de la grange, toute construite en bois.

LA FAÇADE OUEST

Des avant-toits au sol, une paroi en planches protège de la pluie et de la neige et permet à l'agriculteur d'entreposer ses outils, de bricoler : souvent, il y a un banc de menuisier; des tavaillons ou des ardoises peuvent renforcer l'étanchéité de cette paroi.

Il existe fréquemment des chalets doubles construits par deux frères ou par un parent soucieux de garder près de lui - souvent le premier - de ses enfants.

Ces chalets doubles sont rigoureusement «divisibles» par la «frête» du toit, c'est-à-dire la poutre faîtière.

TOIT ET CHEMINÉE

La pente du toit voisine les 25 %; la couverture, très souvent en ardoise de l'Essert à Châtel, peut être en bois : «les tavaillons « taillés à droit fil dans des billes de résineux à l'aide d'un tranchoir frappé par un gros maillet. Parfois, pour tenir les tavaillons, sont disposées de grandes barres de sapin parallèles au faitage et tenues par de grosses pierres. Inutile d'insister sur la quantité de bois nécessaire à la construction de l'un de ces chalets!

Recouverte d'ardoise ou de tavaillons, la cheminée est appelée par les Haut-Chablaisiens : «la bourne» Entièrement en bois, elle a la forme d'une grande pyramide dont l'extrémité supérieure sort à environ un mètre du toit; constituée par quatre poutres entourées de planches dont deux sur une poutre du plafond, la bourne peut offrir dans la cuisine une surface de plus de 5 m².

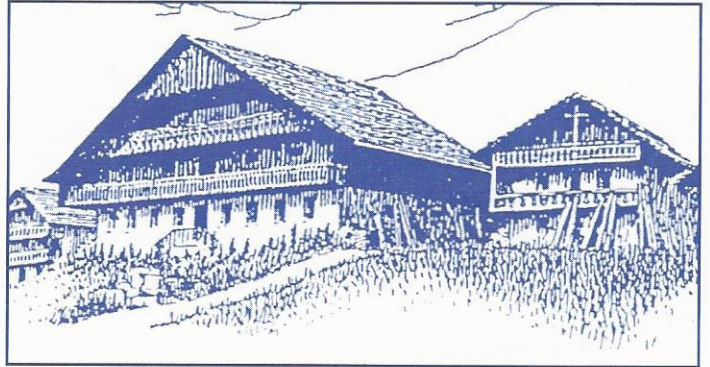
Le conduit de cheminée peut s'ouvrir et se fermer suivant le temps, grâce à un volet mobile actionné par une corde, une tringle de fer ou encore une perche de bois. C'est dans la cheminée que l'hiver sont

fumés jambons, saucissons, lard ou quartiers de viande.

Actuellement, dans de nombreux chalets, le bas de la cheminée est fermé, ne laissant passer que le tuyau du poêle. Cependant, il existe encore certains chalets dans lesquels l'on peut voir sous la cheminée des «kmacles» (tige de fer) auxquelles sont accrochées les marmites. Il est à signaler que, selon les anciens, il est très rare que des chalets aient pris feu du fait des cheminées bien que celles-ci traversent le fenil.

D'autre part, selon certains historiens, la façon de faire le feu à même le sol, de faire fumer la viande, serait une caractéristique des peuples nordiques et l'on pourrait retrouver, de la Finlande aux Grisons, grâce à la bourne et à ce système, le chemin parcouru par les tribus nordiques !

Cri du cœur donc, devant ce patrimoine savoyard qui, s'il ne devait pas être protégé, s'en irait sans espoir de retour ! C'est aussi une des missions que nous nous sommes assignée, c'est de nous employer à supporter vigoureusement toute démarche qui soit de nature à protéger ce précieux patrimoine et nous pensons bien que nos autorités municipales y soient sensibles également.



(extraits des derniers travaux des élus)

- le conseil a voté les taux des quatre taxes directes locales pour 2002 avec une majoration de 1,5 point pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti, soit taxe d'habitation 21,82%, foncier bâti 20,53%, foncier non bâti 90,48% ; taxe professionnelle 21,97%
- il a décidé de confier au bureau d'études CIL une mission de maîtrise d'oeuvre pour la mise en place du traitement de l'eau potable (réservoirs Aity et de Morgins)
- il a décidé de lancer les appels d'offres pour les opérations de pose d'un collecteur pluvial et la réalisation d'un trottoir entre «Bellevue et l'Abreuvoir»; l'aménagement du parking communal de Vonnes
- il a donné un avis favorable au maintien du manège de chevaux de bois qui pourrait être installé sur la terrasse de l'Office du Tourisme
- il a donné un avis défavorable à l'habillage de la future gare inférieure du télésiège de la Chaux des Rosées en tavaillons et demande que soit étudiée la teinte de la peinture extérieure pour permettre une meilleure intégration dans le site
- il fixe la date de mise en conformité des compteurs d'eau dans les copropriétés à juin 2003 et décide d'établir un avenant au règlement d'eau pour la mise en application de ces nouvelles mesures
- le conseil décide de revaloriser de 10% la tarification de l'eau et de l'assainissement, applicable à compter de l'exercice 2002, en raison des contraintes budgétaires liées à l'aménagement des réseaux.
- autorise le Maire à signer les actes de cession gratuite par les propriétaires des voies privées ouvertes à la circulation publique.
- il a donné son accord pour l'établissement d'un avant projet pour l'aménagement du ruisseau de la Fiolaz, moyennant un montant de 3.800 euros et la maîtrise d'oeuvre afférente à la réalisation de l'entonnement du ruisseau de l'Adroit de l'Essert pour un montant de 1.480 euros
- dans le cadre de la préservation du patrimoine communal et afin de créer un musée d'art traditionnel, le conseil a décidé d'exercer le droit de préemption urbain de la commune en ce qui concerne la vente d'un terrain bâti au lieu dit «Le Roitet»

ATTENTION : avis aux internautes

Aux internautes qui surfent, parfois ou souvent, de nombreuses heures sur le web, pourquoi n'iraient-ils pas rendre visite à notre site? Il s'y trouve quantité d'informations intéressantes sur Châtel et sur l'Association sans compter le caractère plaisant de la présentation.

Allez donc «lui» rendre visite et vous serez accueillis à bras ouverts «virtuels» par notre maître en web. Celui-ci vous attend avec plaisir car il se plaint qu'on va trop peu pousser une pointe de son côté; pourtant, que de choses à y voir...; un petit exemple: si vous voulez savoir quand auront lieu les vacances de Pâques dans la zone B en 2004, vous le trouverez... et combien d'autres sujets intéressants...

Aussi pour vous convaincre, voici le résumé du contenu :

◆ **L'accueil avec le sommaire** : de cette façon, vous saurez où trouver ce qui vous intéresse davantage... mais tout est intéressant ou amusant y compris le petit air de musique qui l'accompagne

◆ **Le mot d'accueil du président** :

il serait si heureux de vous y retrouver !

◆ **L'enquête** : vous y trouverez le résultat de plus de 34 000 réponses classées, répertoriées sous forme de chiffres, de graphiques en couleur: graphiques à barres, courbes, «camemberts» etc...un véritable «check-up» de l'Association. C'est ainsi p. ex. qu'on a pu estimer l'importance de l'intervention des Résidents sur les recettes.

◆ **Le Bulletin d'information** : rubrique qui reprend les points les plus importants du (des) dernier(s) Bulletin(s) «Entre Nous»

◆ **Les Statuts** : il s'agit de notre charte fondamentale. En la lisant, vous pourrez mieux comprendre nos objectifs et la façon dont fonctionne notre Association

◆ **Notre action** : rubrique qui explicite les différentes activités en lien avec nos objectifs

◆ **Le Bureau** : vous y trouverez l'organigramme et les noms de vos...dévoués...responsables

◆ **Manifestations** : donne les activités qui se dérouleront à Châtel (prochainement apparaîtront les activités de l'été 2002)

◆ **Plaisir des yeux** : petite récréation bien agréable au milieu de toutes ces informations si bien réunies

◆ **11^{ème} trophée** : il s'agit de la relation et des résultats (avec photos des champions) du très célèbre trophée organisé chaque année par l'Association et qui réunit 80 à 100 champions de ski

◆ **S'inscrire – Nous écrire – Vos suggestions** : ceci est une rubrique de COMMUNICATION avec nos adhérents où vous pouvez exposer vos états d'âme à l'égard de votre Association. Pourquoi ne pas en profiter ?

◆ **Tarifs remontées mécaniques, parking, & téléphones utiles** : très pratique cette page! À consulter.

◆ **Dates des vacances par zone et par année jusqu'à 2004** : il faudrait chercher beaucoup pour les trouver, si elles n'étaient pas données ici...

◆ **Activités d'été** : piscine, bob-luge, devalkar, fantaticable, remontées mécaniques été, navettes: brève description et adresses. A noter: le fantastique activité nouvelle pour les amateurs d'émotions fortes

◆ **Activités d'hiver** : Présentation du domaine, écoles de ski, plan des pistes, la luge, les circuits piétonniers, la patinoire, les balades en raquettes, baptême en traîneaux à chiens, etc...

◆ **Promenades** : ici, on vous renvoie à un autre site créé par un de nos adhérents où il nous propose de magnifiques promenades, le tout accompagné de très belles photos

- Que vouloir de plus ? il y en a des distractions et du sport ! -

◆ **Accès Châtel** : rubrique bien nécessaire pour s'assurer que nos adhérents n'iront pas s'égarer dans d'autres stations ! le temps est trop précieux!

◆ **Histoire de Châtel** : Rubrique récente où seront décrites non seulement l'histoire mais aussi les particularités de Châtel, ses usages, ses talents, son artisanat, etc...

◆ **Annonces, recherche** : si vous avez une bonne occasion à céder ou un meuble à revendre ou... , profitez de cette rubrique, elle est gratuite. Tout ceci, hors immobilier, bien entendu...

◆ **Liens** : vous trouverez toute une série de sites liés aux activités de Châtel

◆ **Le site en chiffres** : ceci, pour les amateurs de chiffres mais aussi qui permet d'avoir une idée du travail considérable de notre maître en web : allez l'encourager.

◆ **Livre d'Or** : encore un endroit où déposer ses états d'âme ! Ce site est vraiment fait pour tous les internautes qui ne manqueront pas de nous visiter : quelques messages :

✓ «*Félicitations : de la belle ouvrage!*»

✓ «*Du beau travail et que de renseignements...*»

✓ «*En parcourant le site on a l'impression d'être en vacances*»

✓ «*L'éditorial du bulletin N° 48 : très dynamique...*»

Alors,...Nous vous attendons.....

ADRESSE DE NOTRE SITE :

<http://perso2.option-service.fr/residentschatel>

LU DANS LA PRESSE

extraits d'articles de journaux «Le MESSAGER» et «DAUPHINE» ces informations n'engagent pas la responsabilité de l'Association

UN MAGAZINE POUR LA VALLEE D'ABONDANCE

c'est le projet que défend le syndicat intercommunal. Cette brochure représentera l'ensemble de la Vallée aux touristes sous l'aspect «patrioine» dans l'esprit de la revue «Au fil de la Dranse» publiée il y a quelques années.

PROMENADES ET RANDONNEES

Le syndicat intercommunal de la vallée d'Abondance fait paraître un document regroupant 15 circuits pédestres à randonner en famille. Sans tous les citer, ces quelques itinéraires, tous balisés, ont de quoi donner l'envie de marcher : les chalets de Pertuis, le lac de Tavaneuse, fermes et greniers, les quatre cols, le chalet de la Raïlle, les Thoules au lac d'Arvoin, la comte de la Lèche, Plaine-Dranse, la tête des Lindarets sans oublier le tour du mont de Grange aujourd'hui balisé. Ces circuits sont présentés par commune sous forme de fiche présentant d'un côté, l'intérêt de l'itinéraire et ses détails techniques (notamment sa durée, son dénivelé, et le type de balisage) et de l'autre côté, une carte et une description de l'itinéraire. Le tout est inséré dans une jolie pochette.

Chaque randonnée est évaluée selon sa difficulté au moyen d'une couleur : verte (facile), rouge (moyenne) noire(sportive).

La pochette «Promenades et randonnées dans la vallée d'Abondance» est en vente dans les bureaux de l'Office du Tourisme de CHATEL au prix de 5 euros.

SOUVENIR DU FUNICULAIRE D'EVIAN

Le funiculaire d'Evian, après avoir vécu bien des aventures depuis l'orée du XX^e siècle, va revivre enfin après plus de trente années d'interruption de trafic.

Cet appareil, unique au monde, avec ses six stations, fut classé monument historique après que Jean Bernard Lemoine, spécialiste en patrimoine industriel, ait monté un dossier historique et technique exposant toutes les spécificités de ce funiculaire. En juillet prochain, il reprendra ses allers-retours entre Neuvecelle et Evian, après une restauration particulièrement réussie.

UN CHALET DE MONTAGNE SACCAGE

Un chalet d'exploitation agricole au lieu dit «BETZALIN» a été visité par des personnes dont l'intention de nuire est formelle. Portes défoncées, mobiliers intérieurs détruits, vitres cassées, un spectacle désolant. Le chalet avait fait l'objet de travaux de confort et de mise aux normes relatives à la fabrication du fromage Abondance. Une salle de fabrication méconnaissable aujourd'hui arrosée d'huile de vidange, elle ressemble plutôt à une pièce insalubre... L'acte de vandalisme a très certainement été réalisé de nuit et par plusieurs personnes. Les raisons de ces dégradations honteuses ne sont pas encore connues. Vengeance auprès du propriétaire des lieux, du locataire, jalousie liée à l'accès construit pour rejoindre le chalet d'alpage ou simple folie passagère de personnes atteintes de troubles du comportement ? Aucune piste n'est négligée à ce jour par la brigade de gendarmerie d'Abondance qui a été chargée de l'enquête.

Grandes dates et animations de l'été

• JUIN 2002

Vendredi 28 samedi 29 et dimanche 30 :
Free Raid Classic VTT Mag des portes du Soleil

Samedi 29 et dimanche 30 :
Compétition Nationale de Parapente Groupe A

• JUILLET

Dimanche 14 :
Marche Familiale au Col des Portes du Soleil

Dimanche 14 :
Fête Nationale Française avec feu d'artifice

Lundi 15 au samedi 20 : Stage Musicachâtel

Mercredi 17 : Concert de l'harmonie de Châtel
l'Echo Alpin dans les rues du village

Jeudi 18 : 21h. Les petits chanteurs d'Antony - Eglise de Châtel

Samedi 20 au samedi 27 : Semaine Sérésienne d'animation

Dimanche 21 : Fête du bois et de la seille
record du monde de la plus grande seille

Jeudi 25 : 21 h. Concert de saxophone et piano par
Bernadette Burgos et Fr. Grange Au programme :
Bach - Gounod - Vivaldi - Bolling - Eglise de Châtel

Vendredi 26 et samedi 27 : Evènement VTT à Châtel : Boarder
Cross, Montée impossible, Championnat Rhonie Alpes de
descente

• AOUT 2002

Jeudi 1^{er} : 21 h. concert de clarinette
par Guy Perrault à l'église de Châtel

Vendredi 2 : 16 h. concours de pétanque organisé par l'AARC

Dimanche 4 : Fête de la St-Laurent
fête au village - participation de l'AARC

Mardi 6 : 9 h.30 - excursion organisée par l'AARC à BARME

Jeudi 8 : 17 h. concert flûte et orgue
par Guy Angelloz et Claire LIZON Au programme : Bach,
Schubert, Paganini, Rachmaninov, à l'église de Châtel

Samedi 10 : 10 h. - excursion sur les crêtes du Morclan
organisé par l'AARC

Lundi 12 : 10 h. - réunion d'information
de l'Association des Résidents de Châtel
Au restaurant d'altitude de Plaine Dranse - suivi d'un repas.

Mercredi 14 : 9 h. 30 - visite du Musée Olympique
à LAUSANNE organisée par l'AARC

Dimanche 18 : Fête de la Belle-Dimanche,
dans les alpages de Plaine Dranse.

Jeudi 22 : 21 h. concert de clarinette par Guy Perrault,
à l'église de Châtel

• SEPTEMBRE

Dimanche 1^{er} : Etape du 21^{ème} Tour National des Grand-Mères
Automobiles à Châtel. 20 équipages avec des véhicules datant
de 1910 à 1939. Exposition de véhicules dès 18 h00

NOUVEAUTÉ Noël 2002

Pour votre confort la commune de châtel et la société Sports et tourisme investissent 5 600 000 d'euros pour la construction d'un télésiège débrayable à 6 places

La CHAUX des ROSEES
Télésiège débrayable à 6 places

Départ aérien
Vitesse: jusqu'à 100 km/h
Longueur: 1200m
Pente: 45°
Départ en portique - Arrêt à l'altitude de 910m

Motricité: Moteur de CHATEL
Matériel: BOB de LEITNER
Commandeur: LEITNER

LEITNER
Advanced Technology Worldwide

Nouveauté pour Noël
prochain : télésiège de
la Chaux des Rosées

TARIFS de l'été 2002

LA GRANDE NOUVEAUTE A CHATEL

« LE FANTASTICABLE »

Ouvert tous les jours en fonction de la météo début juillet à la mi septembre de 10 heures à 12 h. 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Les prix incluent le prêt du matériel de sécurité (casque, harnais, lunettes) le passage sur les remontées mécaniques donnant accès au site des Rochassons et le passage sur le câble du fantasticable.



La durée d'une rotation varie de 30 mn à 45 mn suivant l'ordre de passage sur le câble.

L'accueil se fait obligatoirement sur le site du départ à la gare d'arrivée du télésiège des Rochassons.

PRIX DE RÉFÉRENCE : 2 RP + 1 descente : 29,00 €
FORMULE DE LANCEMENT : 2 RP + 1 descente : 23,00 €
FORMULE DÉCOUVERTE : 2 RP + 1 descente : 19,00 €

La formule découverte est valable uniquement sur les rotations de 10 heures à 12 heures.

ABONNEMENT PORTES DU SOLEIL

Individuel

1 jour : adultes 13,00 € seniors 11,00 € enfants 9,00 €

2 jours : adultes 23,00 € seniors 19,00 € enfants 16,00 €

6 jours : adultes 50,00 € seniors 40,00 € enfants 34,00 €

L'abonnement saison hiver 01/02 donne droit à 50% de remise lors de l'achat de tout forfait de la saison d'été 2002, sur présentation obligatoire du forfait d'hiver.

ABONNEMENT SECTORIEL CHATEL

Saison d'été - tarif public

adultes : 66,00 € Jeunes/sen. : 53,00 € enfants : 50,00 €

L'abonnement saison d'hiver 01/02 donne droit à une remise de 50% sur présentation obligatoire du forfait d'hiver.

TARIF POUR LUGES ET DEVAL'KART

1 tour : 2,50 € 3 tours : 7,00 € 5 tours : 11,00 €

TARIF REMONTEES MECANIKES

Secteur de Super Châtel

Village : gare amont de Super Châtel : 6,00 €

Village sommet du Morclan : 7,00 €

Gare amont super Châtel sommet Morclan : 4,00 €

Secteur Pré la Joux/Plaine Dranse

Parking de pré la joux / arrête des Rochassons : 7,00 €

Parking de pré la joux/hameau Plaine Dranse : 6,00 €

Hameau de Plaine Dranse/arrête des Rochassons : 4,00 €

TARIF PISCINE

Enfants 6 à 16 ans : 2,95 € Adultes : 3,45 €

Tarif famille à partir de 4 personnes

Enfants : 2.35 € Adultes : 2.80 €

LES BAINS THERMES DE VAL D'ILLIEZ

Piscine, cascade, ou rivière, détendez vous dans des eaux thermales jaillissant naturellement à 32 °.

Afin de garantir toutes les propriétés bienfaisantes des eaux ainsi qu'une hygiène parfaite, l'eau des bassins est renouvelée 3 fois par jour. La direction des bains, (après l'intervention d'un adhérent et fidèle client des bains,) nous a octroyé une réduction de 3 FRs sur l'entrée des bains, une entrée adulte passera de 12 à 9 FR Suisses sur présentation de votre carte d'adhérent de l'Association. Alors profitez d'une belle journée, ou après une longue marche pour retrouver la forme (ouverture jusqu'à 20h.) et passez un très agréable moment.

Calendrier des manifestations de l'ASSOCIATION

VENDREDI 2 AOUT

à 16 heures **CONCOURS DE PETANQUE ETTIR A L'ARC** sur le terrain de sport du Restaurant de LOY – vers 19 heures apéritif et remise des prix aux concurrents suivi d'un dîner vers 20 heures :salade mélangée – filet mignon de porc au poivre vert – gratin dauphinois haricots verts – dessert maison - 1/4 de vin - tout compris à 20 euros. La participation au concours de pétanque est offerte par l'association.

DIMANCHE 4 AOUT

fête de la St LAURENT – Participation de l'Association à la manifestation de l'Office du Tourisme avec un jeu concours de photos de Châtel. - trouver l'endroit d'où est pris la photo – Remise des prix à la fin de la journée, après tirage au sort.

MARDI 6 AOUT

départ à 9h30 lac de Vonnes (par covoiturage) **Excursion à BARME** (1.492 m) direction CHAMPERY prendre la route du Grand Paradis et arrêt aux alpages de BARME puis randonnée vers le Col de Coux (1920m) dans un site merveilleux – passage historique des contrebandiers .Possibilité de voir de près quelques passereaux en migration et observation du travail des ornithologues : prises d'oiseaux, pesée, mesurage, baguage.. Possibilité aussi de faire une petite ballade vers le plateau de Barme ou tout simplement prendre place dans un relax au soleil et admirer le magnifique paysage. Repas au choix : dans une des cantines Suisses sur place, ou repas tiré du sac.

SAMEDI 10 AOUT

à 9h30 départ de la télécabine de SUPER CHATEL – (prévoir une montée jusqu'au Morclan) **Ballade sur les crêtes du Morclan** – descente vers Barbossine et le Col du Saix - Repas savoyard vers 13 heures dans la ferme de Théo (col du Saix)

LUNDI 12 AOUT

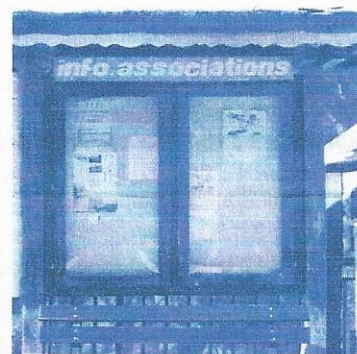
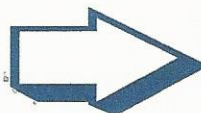
REUNION D'INFORMATION au Restaurant de PLAINE DRANSE (voir détail en page 2)

MERCREDI 14 AOUT

VISITE DU MUSEE OLYMPIQUE DE LAUSANNE – Départ à 9h30 précises au lac de Vonnes par covoiturage – traversée en bateau d'EVIAN à 11 heures arrivée à Lausanne à 11h35.

Un centre olympique dédié au rayonnement du sport et de ses valeurs, où chaque jour revit l'un des spectacles les plus passionnant qui soient : les Jeux Olympiques. Fidèle à cet idéal, le Musée Olympique est bien plus qu'un musée du sport : le sport, l'art, la culture s'y rejoignent pour illustrer le mouvement olympique dont l'ambition demeure de contribuer à rendre le monde meilleur, plus pacifique ; fondé sur l'amitié, le fair-play et la solidarité. Possibilité de prendre un repas à l'intérieur du Musée (restaurant avec terrasse vue sur le lac, ou possibilité de pique niquer) Départ de Lausanne à 17h15 arrivée à Evian à 17h50. Prévoir 5 , 40 Euros (entrée musée) et 14,60 Euros. (traversée en bateau)

Par mauvais temps les excursions pourront être remises ultérieurement.
Pour prendre connaissance de toutes les informations, veuillez consulter le tableau d'affichage des Associations (face à l'Office du Tourisme)



VOTRE ATTENTION

Pour toute participation aux différentes manifestations décrites ci-dessus veuillez remplir le bulletin d'inscription ci-après.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : prénom : n° d'adhérent :

Résidence à CHATEL : téléphone de CHATEL (facultatif) :

Suis intéressé :

1 – concours pétanque dîner après le concours	OUI	NON	nbre joueurs :
	OUI	NON	nbre personnes :
2 – 6 août excursion à Barme	OUI	NON	nbre personnes :
3 – 10 août – excursion Morclan Barbossine	OUI	NON	repas nbre personnes :
4 – 12 août - réunion d'information PLAINE DRANSE	OUI	NON	nbre repas : Adultes : enfants :
5 – 14 août - Musée Olympique de Lausanne	OUI	NON	nbre personnes :
6 - *Dispose d'un véhicule	OUI	NON	

Date limite d'inscription au plus tard le 30 juillet 2002

Par expédition à la B.P. n° 34 à CHATEL
ou par dépôt à la boîte réservée à cet effet à l'Office du Tourisme